COMMUNE DE BANASSAC-CANILHAC

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.3.2 PLAN DES SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE (SUP)

Département de la Lozère

Echelle : 1/7 500 ème

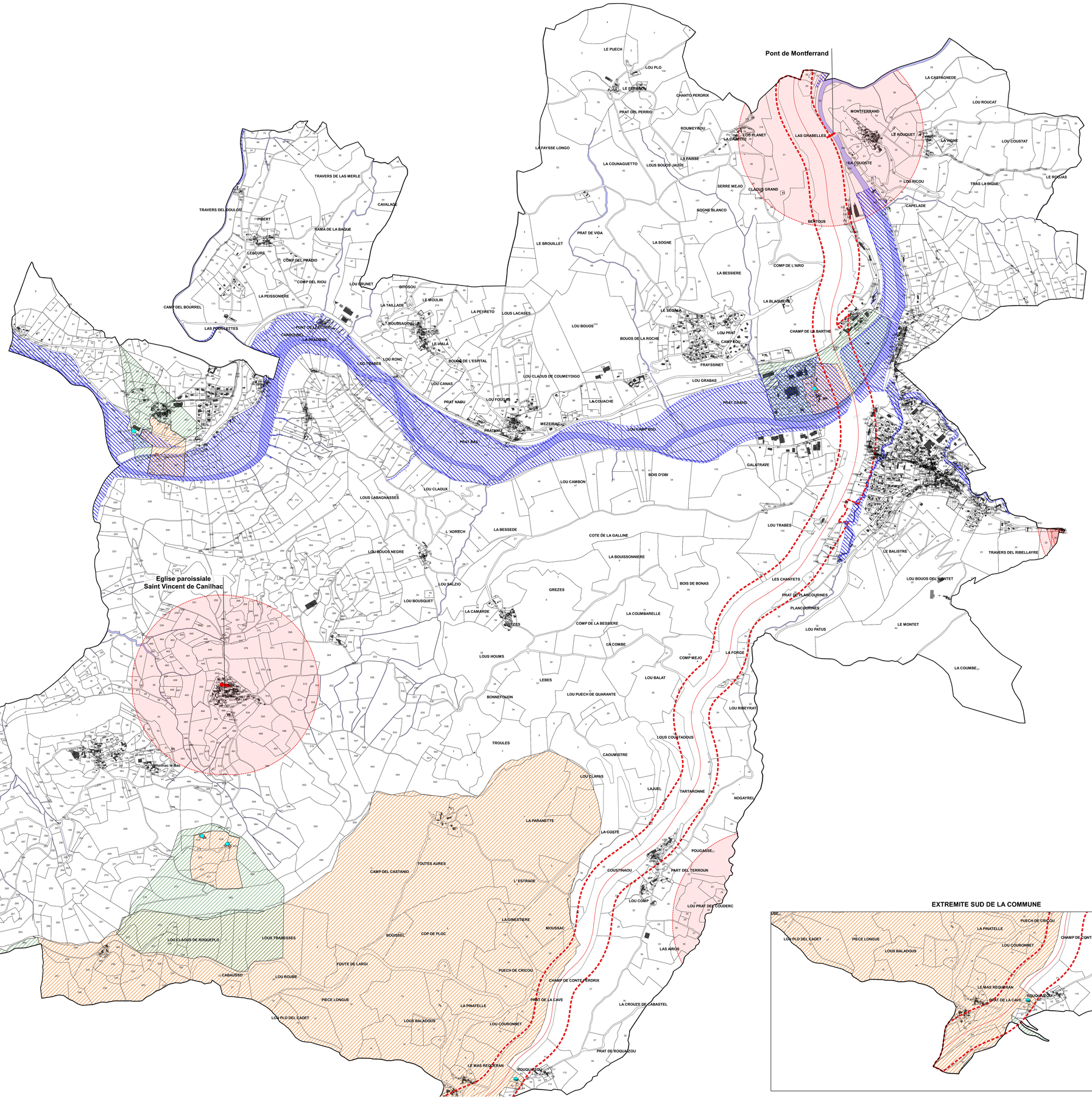

LEGENDE :

Plan de Prévention des Risques d'Inondation de Banassac et Plan de Prévention des Risques d'inondation du bassin du Lot Aval (enveloppe reportée à titre indicatif - pour les zonages réglementaires se repporter aux PPRi joints en annexe 5.3.3 "Textes des Servitudes d'Utilité Publique"

- Zone inconstructible (zone rouge des PPRi)
- Zone constructible sous conditions (zone bleue, bleue hachurée et verte des PPRi)

Servitude AC1

- Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits
- Servitude relative à la protection des monuments historiques

Servitude AS1 Servitudes attachées à la protection des captages des eaux potables
Périmètres de protection réglementaires établis par arrêté préfectoral

- Zone de Protection Privée
- Périmètre de Protection Rapproché
- Périmètre de Protection Eloigné
- Captages d'eau privés
- Captages d'eau publics

Servitude d'inconstructibilité de part et d'autre de l'axe autoroutier

- Axe de l'A75
- Zone inconstructible de part et d'autre de l'A75 (art. L111-4 du CU)

0 400 800 m
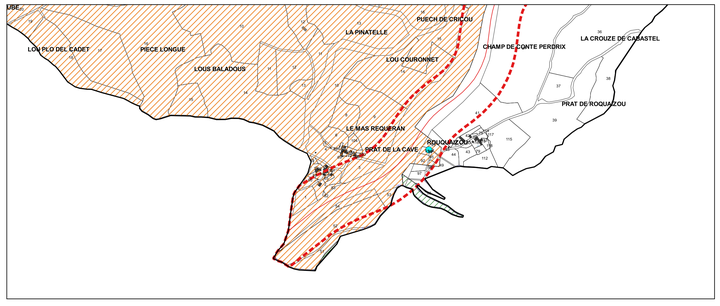
EXTREMITE SUD DE LA COMMUNE